



Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Vilette Mardi 26 juin 2018 – Ecole 9 rue Jomard



Réunion animée par Jérôme AMORY, délégué du Maire pour le Conseil de quartier Bassin de la Vilette.

Ordre du jour :

- Présentation du **projet de restructuration du marché de Joinville**
- **Paris Plages 2018** : présentation du dispositif
- Informations vie locale et questions diverses

PRESENTATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU MARCHÉ DE JOINVILLE

En présence de :

- Halima JEMNI, première adjointe au Maire en charge de la voirie et des déplacements,
- Olivier WANG, adjoint au Maire en charge du commerce,
- la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)
- la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)
- le concessionnaire des marchés du 19^e.

Jérôme AMORY rappelle l'engagement de l'équipe municipale sur la rénovation de ce marché. Objectifs :

- Améliorer la fluidité des circulations piétonnes à l'intérieur du marché en redisant les étals et en diminuant le nombre
- Rénovation des équipements électriques
- Replantation des arbres et rénovation des pieds d'arbres
- Reprise à neuf du revêtement de voirie

Calendrier des travaux : 4 phases de 2 semaines du 9 juillet au 31 août.

Depuis quelques années, dès qu'un commerçant part en retraite ou est réaffecté, la DAE ne réattribue pas la place en prévision de ce réaménagement. Ainsi, le marché comptera 45 commerçants, et 90m linéaire vont disparaître, afin de rendre le marché plus aéré et moins dense.

L'activité du marché est maintenue pendant les travaux.

Hygiène et sécurité : Le concessionnaire du marché travaille avec la Police pour verbaliser les commerçants qui déposent la marchandise la veille au soir, malgré les difficultés d'identification du commerçant responsable. Un travail est mis en place avec Rungis et des procédures de discipline existent. Si les habitants identifient le commerçant en question, ils peuvent le signaler au responsable du marché, néanmoins, il est courant qu'après une période d'accalmie, les nuisances reviennent.

Concernant les vendeurs à la sauvette, ils sont présents sur tous les marchés parisiens. Durant son exploitation, aucun marché n'emploie de garde (mais un ou deux placiers qui n'ont pas de compétences de Police) mais les forces de police viennent tous les jours.

Nuisances : De nombreux camions créent une pollution atmosphérique et sonore. La DAE sanctionne les camions au-delà de 24m³, mais seules deux dépanneuses de la Police ont la taille suffisante pour enlever ces camions. Des barrières pourront être envisagées, les services vont étudier cette demande.

Déplacement : Le déplacement du marché avenue de Flandre a été envisagé, mais l'avenue comporte trop d'arbres pour une installation optimale, et va faire l'objet de travaux en vue de la mise en place de pistes cyclables.

François DAGNAUD, maire du 19^e : « Il faut voir le côté positif, c'est un marché très fréquenté, très apprécié par tou.te.s, les plus ancien.ne.s, les plus modestes. Nous avons un marché qui fédère, qui répond à des besoins, des envies, qui fait partie de notre patrimoine ». « Le marché existe depuis 1887, tout le monde sait qu'il y a un marché lorsqu'il emménage ici ».

Engagement pris par le Maire en 2014 de désengorger le marché :

- Rénovation complète de toute la place de Joinville.

- Aérer et désengorger le marché : -20% de linéaire commercial
- Il y a moins de camions qu'avant mais il y en a encore trop. Les règles à Paris limitent et interdisent à échéance de quelques années les véhicules trop polluants
- Plus de contrôle sur les futurs contrats avec les marchands

PRESENTATION DU DISPOSITIF PARIS PLAGES 2018 – BASSIN DE LA VILLETTE

En présence de la Régie de Paris Plages

La nouvelle édition de Paris Plages se tiendra sur les deux rives du Bassin de la Villette, du samedi 7 juillet à 10h jusqu'au dimanche 2 septembre à 20h.

Horaires d'ouverture : 10h-22h (jusqu'à minuit les vendredis et samedis). Le bassin de baignade, côté quai de Loire, sera ouvert jusqu'au 9 septembre inclus.

La guinguette sera déplacée du 42 quai de la Seine au début du quai de la Seine. L'ancienne place de la guinguette accueillera un baby-foot.

3 toilettes seront disposées sur le Bassin.

Le bassin est nettoyé tous les jours.

Une sortie intermédiaire est positionnée côté quai de Seine au niveau de la passerelle, et au niveau de la base nautique.



François DAGNAUD, Maire du 19e :

Paris Plages, dont l'idée originelle est d'offrir un lieu de loisir et de détente à tout ceux qui parmi nous n'ont pas la possibilité de partir en vacances, est une belle réussite pour le quartier, qui devient de plus en plus fréquenté. Il faut maîtriser ce succès.

Le dispositif doit encore être amélioré, mais beaucoup de progrès a été fait : doublement du nombre de sanitaires, signalétique, propreté... Sans compter le magnifique succès du bassin de baignade.

Les élu.e.s connaissent les difficultés rencontrées. Nous savons qu'il y a encore des comportements inciviques. Nous avons considérablement renforcé les moyens de verbalisation. Il faut communication, pédagogie, et si nécessaire, sanction (pour la guinguette par exemple, nous avons reçu les plaignants et avons réagi). Le Maire et son adjoint chargé de la sécurité, Jérôme AMORY, seront sur le terrain après la réunion, afin de voir comment travaillent les correspondants de nuit.

Nous avons donné les compétences pour que les forces de police puissent intervenir notamment en cas de nuisances sonores. J'ai proposé au Conseil d'Arrondissement d'inscrire le Bassin dans un dispositif expérimental BruitParif. Nous avons obtenu gain de cause et allons le déployer. Nous travaillons également sur une charte pour les organisateurs d'évènement.

Ce sont des problèmes nouveaux, et il faut apporter des solutions nouvelles qui n'existent pas encore. La pollution sonore sur un site attractif vient du fait des usages nouveaux, les habitants s'approprient l'espace public. Il faut l'organiser, il faut le réguler, inventer des solutions nouvelles. Nous prenons le sujet très au sérieux, nous avançons.

Pour plus d'information, le plan et les activités sont disponibles sur le site de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES - Présentation de la future bagagerie pour sans-abris

En présence de « Au bagage du Canal », l'association gestionnaire

Financée par le Budget Participatif d'arrondissement de 2015, la Bagagerie pour SDF est un lieu ouvert pour les personnes dans le besoin, qui pourront venir y déposer leurs affaires le temps d'aller effectuer des démarches administratives, des entretiens, des rendez-vous sociaux...

La bagagerie, gérée par l'association « Au Bagage du Canal », se situera au 11 passage de Flandre, dans des locaux mis à disposition par la RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris). Une autre partie de ce local sera transformée en centre pluridisciplinaire de santé, pour les seniors notamment.

La bagagerie cherche des bénévoles. Les personnes intéressées peuvent se présenter à Cafézoïde, 92 bis quai de la Loire.

Bureau des Conseils de quartier

01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85

conseilsdequartier19@paris.fr / www.mairie19.paris.fr

5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](#) / Twitter : [monquartier19](#)

